

Département DOUBS	Administration Générale Arrêté du Président n°2023-60 Fin de la fermeture provisoire de l'aire d'accueil des gens du voyage
Canton PONTARLIER	
Communauté de Communes Du Grand Pontarlier	

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006 portant transfert de la compétence « Réalisation et gestion des installations d'accueil des gens du voyage » à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2022-313 du Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 29 septembre 2022 portant fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage pour travaux de remise en état à la suite de multiples dégradations ;

Considérant qu'il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier de réglementer l'accès et l'habitat sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que les travaux sont achevés et que l'accueil des familles peut se dérouler dans de bonnes conditions,

ARRETE

Article 1 - Objet

L'aire d'accueil des gens du voyage de Pontarlier est réouverte à compter du 3 avril 2023. L'arrêté du 29 septembre 2022 susvisé est abrogé.

Article 2 - Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les agents de la Police Municipale de Pontarlier, les gardiens de l'aire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au contrôle de légalité,
- publié au recueil des actes administratifs,
- affiché.

Fait à Pontarlier,
le 28 MARS 2023

Le Président

Patrick GENRE

1 ex. Arrêté du Président
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pôle Citoyenneté



Acte à classer**AR-60-2023****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-28T18-21-45.00 (MI244080412)

Identifiant unique de l'acte :

025-242500338-20230328-AR-60-2023-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : Fin de la fermeture provisoire de l'aire d'accueil
des gens du voyage de Pontarlier

Date de décision : 28/03/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementairesIdentifiant unique de l'acte
antérieur :Acte : AR 60-2023 - Aire d'accueil GDV - Multicanal : Non
Fin fermeture provisoire.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/03/23 à 18:21

Par GENRE Patrick

Transmis

Date 28/03/23 à 18:21

Par GENRE Patrick

Accusé de réception

Date 28/03/23 à 18:33